



DINÉAULT

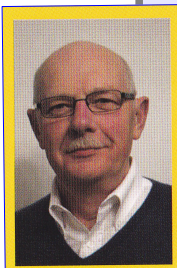
N° 44

Juin

Édition du
14 Juin 2018

Bulletin Municipal

Le Mot du Maire



Philippe
BITTEL

Le **mercredi 20 juin 2018**, à **20 h 00** salle de **La Tour d'Auvergne**, je vous invite à participer à une **réunion publique** d'information et de concertation sur un sujet important qui concerne l'ensemble de la population de Dinéault : le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Je rappelle schématiquement que le PLU est un document destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le Plan d'Occupation des Sols (POS). Depuis le vote de la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) par le parlement le 13 décembre 2000, le PLU remplace le POS. Il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures etc.... Il doit notamment exposer clairement le projet global d'urbanisme c'est à dire le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui réserve les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de l'agglomération. Ce PADD expose, non seulement le projet d'urbanisme mais également les orientations générales de politique d'aménagement, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; il définit également les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour le territoire communal. Le PADD constitue donc le cœur du dossier de PLU, il fixe notamment des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la CCPCP validé par les conseils municipaux de chacune des communes concernées a pour objet de définir une trame et une politique entérinée par le Grenelle 2 portant acte de la mise en cohérence de tous les secteurs d'enjeux qu'ils soient économiques, écologiques, environnementaux etc... sur l'ensemble du pays. Les interactions du SCOT et du PLU sont plus qu'évidentes, ce dernier comportant sur tous ses secteurs les directives provenant du SCOT. Ces deux programmations profondément liées conditionnent l'avenir du pays, d'une région, d'un département ou d'un territoire et naturellement d'une commune sur les 15 ou 20 prochaines années: c'est dire les enjeux que comportent les conclusions tirées et la prospective engagée.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec un bureau d'étude sur ce projet. **Je vous attend nombreuses et nombreux à cette réunion où nous pourrons échanger et noter vos questions.**

En outre, une enquête publique relative au projet du SCOT du Pays de Brest débutera le 05.06.2018. Ce dossier sera également disponible et consultable gratuitement sur le site : <https://www.registredemat.fr/scot-pays-de-brest>

Ensuite arrivera l'été, signe de belles journées ensoleillées où nous pourrons recevoir amis, familles, et prendre le temps de partager des moments de convivialité.

Et vivent les grandes vacances tant attendues par nos enfants ! En attendant...ils doivent passer les examens. Nous leur souhaitons bonne chance...

Les activités agricoles marquent aujourd'hui nos campagnes et surchargent éleveurs, cultivateurs et maraîchers compte tenu des conditions atmosphériques plus que défavorables.

Le comité de rédaction prendra aussi ses quartiers d'été pour revenir et vous donner comme chaque mois depuis 4 ans, toutes les informations sur notre commune.

Les activités culturelles, elles seront présentes grâce à nos bénévoles et en particulier les Veillées du Parc le vendredi 3 août 2018.

Sommaire

P

Le Mot du Maire.

1

Comité des Fêtes :
Fêtes de la
Pentecôte

2-3

Générations Mvt :
Tournoi de Belote

3

Générations Mvt :
La Vallée des Saints

4

Vie Communale :
Cérémonie 8 mai

4

Vie Communale :
CR Conseil Municipal
Du 31.05.2018.

7-8

Travaux Adduction
Eau potable

8

Photo Panoramique entête :
Soleil couchant Dinéault
Photo GLF 09.06.2018 .

Directeur de Publication :
Philippe BITTEL

Bulletin Municipal conçu,
réalisé et imprimé par le
« Comité de Rédaction »
Juin 2018
29150 DINEAULT.

Site Internet : dineault.fr

Mairie

02.98.26.00.55 (Normal)

06.40.06.06.15 (Urgence)

Mairie-dineault@wanadoo.fr

**Fêtes Communales**

19-20 et 21 mai 2018 ! Trois journées des Fêtes de la Pentecôte synonymes de Fêtes Communales !

Il aura fallu du temps et de l'imagination au Comité des Fêtes de Dinéault pour échafauder, mettre sur pied, organiser, définir, planifier et finaliser tout un florilège d'activités réparties sur ces trois journées. Il en fallait pour petits et grands ; si globalement le programme est resté proche de celui de l'année passée, l'insertion du Trail du Ménez-Hom au menu du lundi a corsé singulièrement le travail des bénévoles. Pour autant, tout s'est bien déroulé et les Fêtes de Dinéault ont été un succès. Et puis, cette fois, le soleil ! Presque trop peut-être : trois jours de ciel bleu et sans doute des envies de plage et d'océan pour certains...

Alors revenons au programme : les images jointes à ce texte sont un raccourci agréable d'une partie des « occupations » qui furent proposées aux visiteurs soit sur le site de La Tour d'Auvergne soit encore sur la place de l'église que les manèges avaient envahie depuis quelques jours.

Alors, samedi, le premier « tour de chauffe » a été lancé par l'ASD et le Bar des Sports qui ont proposé en début d'après-midi, aux amateurs de pétanque et de galoche de confronter leurs talents sur l'aire de jeu. Une participation correcte et une bonne compétition. Et puis le Comité des Fêtes a pris la relève sur l'aire de la fête foraine qui battait son plein avec les jeux pour enfants ; une belle « bagarre » où les jeux d'eau connaissent toujours un bel engouement. Et puis la remise des cadeaux à tout ce petit monde en a ravi plus d'un. Au même moment le groupe musical « Les Soucoulous » s'installait dans la salle multifonction pour préparer l'animation musicale de la soirée, car un excellent « porc au cidre » attendait les convives à partir de 19 h. Ce repas dansant n'a pas connu le succès escompté car moins d'une centaine de personnes y a participé... 22 h 45 : Il faut penser au départ des enfants – et des adultes – vers le stade de football en allumant les lampions pour défiler et traverser une partie du bourg ; en effet, depuis 17 h les artificiers de « Vos Nuits Étoilées » sont en place pour préparer ce moment attendu : le feu d'artifice de 23 h ! Il aura été, particulièrement, d'une très belle qualité et la douzaine de minutes d'explosions et de musique a été suivie par une foule importante.

Dimanche. Dès 11 h 30, la Municipalité réunissait autour d'un couscous convivial, l'ensemble des bénévoles des fêtes, et à 15 h s'élançaient les premiers coureurs de la course cycliste des jeunes. Circuit difficile qu'il fallait répéter selon l'âge et le... courage ! Malgré la chaleur, très peu d'abandon et de magnifiques podiums. Quelle fierté de soulever sa première coupe... 17 h : place aux adultes ! Le lancer de bottes aura ses connaisseurs et ses habitués mais le record de 2017 ne sera pas battu (5,80m). Et puis viendra le moment des rounds, synonymes d'efforts violents. Si moins de 100 m sont à parcourir par équipe de deux, il faudra adresse et enthousiasme pour déplacer et faire rouler ces 300 kg sur l'asphalte ensoleillé. Belle empoignade entre de nombreuses équipes avant que la finale ne décide de ses lauréats. Enfin viendra la course : originale et curieuse cette épreuve verra se disputer : « Le Ludu », « Le Gorré », « Le Goulit » et « Rester-land ». Les trois candidats de chaque équipe doivent choisir celui qui se couche sur le lit et ceux qui poussent. Chacun a naturellement ses techniques et ses ruses pour franchir la ligne d'arrivée en tête et surtout créer le spectacle... Pendant ce il faut trouver la hauteur de suspension de la bouteille de Ricard vide (3m29) et le poids du panier (1 kg680).

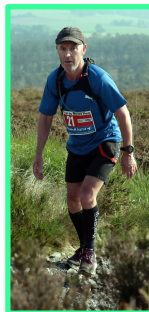
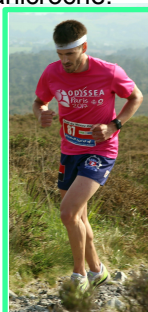
(Texte et images : Guy LE FLOCH)

**Il faut remplir ...****Bientôt le départ !****Podium des moyens****Et ... des petits !****Ah, ces bottes...****Bravo aux vainqueurs****... et ce sourire !****... ces rounds****... ces lits !**

**Fêtes Communales**

Lundi 21 mai : 7 h 15. Déjà le site et la salle de la Tour d'Auvergne s'animent. Les bénévoles chargés des inscriptions prennent leur poste, notent les dernières consignes et attendent les premiers coureurs. En effet dès 9 h aura lieu le départ de 4ème Trail du Ménez-Hom (22 km), et à 9 h 30 celui de la Course des Moulins (11 km). L'équipe informatique termine de mettre en place le matériel nécessaire et s'assure des derniers paramètres. 281 coureurs sont présents malgré l'énorme concurrence du Trail mythique de Guerlédan qui en est à sa 20ème édition et de celui de l'Ile Tudy parrainé par Nolwenn LE ROY. Venus des quatre coins de Bretagne et même de Grande Bretagne, ils s'éparpillent au choix des 2 courses sous les ombrages de la vallée ou sur les pentes abruptes et torrides du Ménez-Hom. Si les premiers hectomètres laissent un peu de place à la fantaisie, les choses sérieuses commencent très rapidement et pour certains l'acide lactique fera des ravages dans les cuisses et les mollets en montant les pierrailles vers le sommet. Mais il en est ainsi, il ne s'agit pas d'une simple ballade sur les paysages fantastiques que révèle le sommet de la montagne. Il sera difficile de ne pas saluer le courage de ces compétiteurs, notamment Quentin DESHOULES qui terminera le circuit long en 1 h 33' 05 » et Jean Marc DIVERES qui bouclera le circuit court en 47' 38 ». Toutes et tous se retrouveront au dernier « ravito », à l'arrivée pour se rafraîchir et reprendre quelques forces. Belle course, bonne fréquentation, magnifiques circuits avec les compléments des participants et où tout s'est déroulé sans anicroche.

Pourtant la journée n'est pas finie. « Les Assoiffés du Tuning » sont présents depuis la matinée ; ils ont concouru, quant à eux, au meilleur rugissement des moteurs ou des sonorisations des véhicules ou de la plus belle customisation. 15 h départ de quelques vélos fleuris alors que 2017 en comptait une trentaine. Une belle formation du bagad de Plomodiern a clôturé ces fêtes par des aubades et autres morceaux choisis avant que ne s'éteignent, tard dans la nuit, les derniers flonflons des manèges...



(Texte et images : Guy LE FLOC'H)

**Tournoi de Belote**

Mercredi 30 mai, **GENERATIONS MOUVEMENT SANT DISPAR** recevait à la salle multifonctions « de La Tour d'Auvergne » les Aînés Ruraux du département, sélectionnés pour la « finale de belote » organisée par la Fédération du Finistère. Deux cents finalistes, venus des quatre coins du département se sont donc retrouvés à Dinéault de 14 h à 19 h pour disputer cette ultime épreuve dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Ils étaient accompagnés de dirigeants de la Fédération: la Présidente Joëlle CLIN et le responsable du secteur La Douffine, Jean-Marc CLOST. Les bénévoles du Club (Annie, Geneviève, Guite, Guy Huguette, Jeannette) n'ont pas ménagé leur peine, ainsi que les employés communaux pour la mise en place des tables et des chaises. Qu'ils soient sincèrement remerciés. La journée s'est achevée par la remise des prix aux vainqueurs. Ensuite, telle une envolée de moineaux, « les finalistes » nous ont quittés, transformant la route de Penn ar Yeun en un long ruban de véhicules sous les yeux ébahis d'un cultivateur travaillant son champ et se demandant ce qui se passait. « Un nouvel exode rural » ? ...

(Texte Aline LAINE images : Guy LE FLOC'H)



**Vie Associative****La Vallée des Saints**

Jeudi 7 juin, le club de Saint-Coulitz et le Club Sant Dis-par (32 participants) prenaient la route d'une petite commune costarmoricaine, Carnoët, pour découvrir le site de la VALLEE DES SAINTS, référence à la Vallée des Rois en Egypte, mais située sur une colline ! « Du Moyen-Age chrétien, il reste un peuple de statues », écrivait André Malraux. C'est ce que nous avons découvert. Une cathédrale ouverte avec pour voûte, le ciel. Accompagnés de notre guide, nous nous laissons conduire d'un saint à l'autre : les saints fondateurs Malo et Brieuc, St-Yves patron des avocats, St-Corentin premier évêque de Quimper. Sans oublier les femmes : « Ste Gwenn aux trois seins », mère de St-Guérolé. Saints bretons à la fois historiques et légendaires du Moyen-Age, ils reprennent vie dans des statues de 4 m à 6 m de haut. Bientôt 100 statues occuperont le site qui s'étale sur plusieurs hectares ; l'objectif est 1000 statues d'ici à quelques décennies. Trois ateliers permanents en cette période permettent aux visiteurs d'apprécier la taille des blocs de granit et le ciselage précis qu'effectuent les artistes présents venant de Bretagne et d'autres contrées.

L'après-midi, séquence émotion à la diffusion du film « le Filon Bleu » (30 min), retraçant la vie extrêmement pénible et dangereuse des ouvriers de l'Ardoisière de Moulin-Lande à Maël Carhaix, (plus importante ardoisière souterraine en Bretagne) qui se décomposaient en deux groupes : les travailleurs du fond qui extrayaient les blocs de roche et les fendeurs en surface qui réalisaient les ardoises. Cette ardoise bleue était très réputée pour sa qualité et a été utilisée sur de très nombreux monuments comme le Parlement de Bretagne à Rennes, Saint Louis des Invalides, La Sorbonne, l'Assemblée Nationale ... Excellente journée partagée par tous.



(Texte : Aline LAINE. Images : Dominique BELMONTE)

Vie Communale**Cérémonie commémorative**

Comme chaque année, à la même date, Dinéault commémore la fin de la guerre 39/45. Berlin, le 8 mai 1945. C'est dans une villa soviétique dans la banlieue de Berlin que se retrouvent les représentants des protagonistes de cette Seconde Guerre mondiale. La cérémonie est solennelle et courte. Les représentants du haut commandement de l'Allemagne signent l'acte de capitulation aux alentours de 23 heures. C'est cet instant qui est considéré comme le point final du second conflit mondial en Europe commencé presque six ans auparavant. Il s'agit donc du 73^{ème} anniversaire de la capitulation de l'armée allemande. L'École de Gendarmerie présentait un piquet d'honneur composé des élèves gendarmes de la 4^{ème} compagnie placé sous les ordres du maréchal des logis chef VASSENET. Le dépôt de gerbes en compagnie de quelques enfants de la commune et du colonel commandant l'École de Gendarmerie restera le point d'orgue de cette cérémonie sobre et digne. A la salle de La Tour d'Auvergne, Philippe BITTEL, Maire, a remis à quatre jeunes le Livret du Citoyen qui récapitule les principaux droits et devoirs civiques. Un vin d'honneur clôturait cette cérémonie.



(Texte et images : Guy LE FLOC'H)

Etat-Civil**Mariages :**

Marine DELAMBRE et Frédéric GEORGES le 11 mai 2018 – domiciliés à CHTLIN
Emmanuelle KERMARREC et Yohann CHARTRON le 11 mai 2018 – domiciliés à DINEAULT

Décès

Camille MAREAU, 25 ans, le 20.05.2018 route du Ménez Hom, élève gendarme.

Agenda

Mercredi 20 juin : Réunion publique : le PLU : salle TA 20 h.
Vendredi 3 août : Veillées du Parc 20 h.



- I. Approbation du compte rendu :** Conseil Municipal du 14/03/2018. L'opposition signale une certaine confusion sur la délibération concernant les rythmes scolaire et en demande l'annulation.
Pas de modification quant au reste du texte.
- II. Secrétariat du Conseil Municipal :** assuré par Marianne MIOSEC Adjointe au maire. (*Unanimité*).
- III. Projet de création d'un nouveau parc éolien au lieu-dit Bel Air :** Deux sociétés projetant d'implanter de nouvelles éoliennes ont contacté la mairie : VSB Énergies Nouvelles – siège social 27 quai de la fontaine 30900 NÎMES et EN-GIE GREEN – siège social 215 rue Samuel Morse 34000 MONTPELLIER. Avant tout engagement d'études concernant ce projet, il est proposé à l'assemblée délibérante d'engager une réflexion, notamment sur les thématiques suivantes : le potentiel éolien de la Commune a déjà été confirmé lors de la création du parc éolien de Menez Bras - les énergies renouvelables sont un moyen alternatif à la consommation des ressources fossiles et de leur épuisement, - un nouveau parc éolien sur la Commune permettrait de dégager des ressources favorables à l'économie locale. Le Conseil Municipal prend acte des demandes de ces deux sociétés et précise que l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire communal devra se réaliser en concertation avec les propriétaires riverains, les exploitants des parcelles concernées, l'exploitant du parc éolien actuel, la population dinéaultaise mais également la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) et le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) (*Unanimité*).
- IV. Validation administrative de l'inventaire des zones humides :** Il est rappelé que le Conseil Municipal, a autorisé la signature une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (E.P.A.G.A.) pour la réalisation d'une étude d'inventaire des zones humides sur la Commune de DINÉAULT. Cet inventaire, effectué par le Cabinet X. HARDY de décembre 2016 à octobre 2017, répond à un double objectif : → respecter les dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne et du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Aulne qui demandent aux communes d'intégrer l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou de leur révision, → identifier, délimiter et caractériser les zones humides du territoire afin d'en analyser la répartition et les fonctionnalités. L'inventaire des zones humides a été réalisé en concertation avec les acteurs locaux. La convention conclue avec l'EPAGA prévoyait notamment la formation d'un Comité de Suivi Technique par la Commune, comité qui s'est réuni pour la première fois le 11 janvier 2017 afin de lancer la démarche d'inventaire. Ce comité a été associé au processus de consultation mis en oeuvre tout au long de la procédure et a validé les différentes phases de l'étude. L'étude a été mise en consultation publique du 17 juillet au 16 septembre 2017. Suite à cette consultation, le Comité de Suivi Technique s'est réuni pour la dernière fois le 26 octobre 2017 afin de lever les dernières réserves, réunion à l'issue de laquelle la cartographie de l'inventaire a été définitivement validée. Ainsi les zones humides répertoriées lors de cet inventaire recouvrent une superficie totale de 450 ha ce qui correspond à 9,8% de la surface du territoire communal. Le Conseil Municipal → valide l'inventaire des zones humides réalisé sur la Commune conformément à la méthodologie définie par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Aulne, → demande que les zones humides inventoriées soient intégrées dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) conformément aux dispositions du SDAGE Loire Bretagne, → précise que le futur PLUi reprendra au sein de ses annexes les éléments cartographiques produits lors de l'inventaire des zones humides et prendra en compte leur protection dans ses orientations et/ou règlement, → prévoit que ces zones humides seront classées, dans le futur PLUi, en zones naturelles Nzh ou agricoles Azh selon le contexte géographique des sites, → ajoute qu'une copie de la présente délibération sera transmise à l'EPAGA structure porteuse du SAGE de l'Aulne, ainsi qu'à la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay. (*4 abstentions*).
- V. Participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique territoriale mise en œuvre par le Centre de Gestion du Finistère :** La médiation est un dispositif par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord équitable, compréhensible et acceptable en vue de la résolution amiable de leurs différends. Elle s'avère plus rapide, moins coûteuse et mieux adaptée à une prise en compte globale de la situation qu'un contentieux engagé devant une juridiction administrative. Substitut au Tribunal Administratif, elle n'intervient qu'à l'issue de discussions infructueuses entre l'agent éventuellement assisté d'une organisation syndicale et l'employeur, suite à une décision qui lui est défavorable. Le Centre de Gestion du Finistère s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été reconnu comme tiers de confiance par la juridiction administrative auprès des élus employeurs et leurs agents. Le Conseil Municipal → décide d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation, → approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le Centre de Gestion du Finistère, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du 1er avril 2018 sous réserve d'une adhésion de la Commune au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux. (*Unanimité*).
- VI. Rapport annuel pour l'exercice 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif :** Conformément aux dispositions du décret du 2 mai 2007, les indicateurs techniques et financiers du service d'alimentation en eau potable et du service d'assainissement collectif ont été produits. Au plan qualitatif, les résultats des analyses des prélèvements effectués et leur interprétation par le service de l'État chargé du contrôle ont également été communiqués. Le Conseil Municipal → approuve le rapport présenté, pour l'exercice 2017, sur le prix et la qualité de l'eau distribuée par le service public d'alimentation en eau potable de la Commune, (*Unanimité*) → approuve le rapport présenté, pour l'exercice 2017, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Commune. (*4 contre*)

(Suite page suivante)



VII. Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) communal par les ouvrages de transport d'électricité : La Commune de DINÉAULT est autorisée à mettre en place un régime de redevance pour l'occupation provisoire de son domaine public (ROPDP) par les ouvrages de transport d'électricité. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur exprimée en mètres des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public communal et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. Ainsi, le montant maximal de la redevance 2017 s'élèverait à $0,35 \text{ €} \times 2\,587,82 \text{ m} = \mathbf{905,74 \text{ €}}$. Le Conseil Municipal → approuve la mise en place d'un régime de redevance pour l'occupation provisoire sur le domaine public communal par les ouvrages de transport d'électricité pour l'année 2017, → décide de fixer le montant de cette redevance au taux réglementaire maximum. *(Unanimité)*.

VIII. Restaurant scolaire – Salle multifonctions – Groupe scolaire – Nettoyage et entretien des systèmes de ventilation : La Commune avait validé la souscription, par délibération du 26 mars 2002, d'un contrat d'entretien et de nettoyage du circuit d'extraction des graisses du restaurant scolaire avec la société IROISE VENTILATION de PLOUGASTEL DAOULAS (29470). Ce contrat avait été établi pour une durée de 3 ans, puis a été renouvelé tous les ans par tacite reconduction. Suite aux travaux de rénovation du restaurant scolaire et au déménagement de ses équipements et de son personnel au cours de l'année 2016/2017, ce contrat a été résilié par courrier en date du 19 septembre 2016. Compte tenu de la mise en fonction du nouveau restaurant scolaire depuis septembre 2017, il est proposé de souscrire un nouveau contrat de nettoyage et de maintenance des systèmes de ventilation (extraction VMC, nettoyage CTA, hottes et circuits d'extraction des graisses en cuisine). Il est également proposé d'inclure dans cette prestation la nouvelle salle multifonctions et le groupe scolaire pour l'entretien des centrales de traitement d'air et des filtres. Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal accepte le dossier présenté par la société AIR CONTROL'OUEST de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE (35230), pour un coût annuel de 800,00 € H.T., soit 960,00 € T.T.C. *(Unanimité)*.

IX. Travaux de réfection des cloches de l'église paroissiale : Il convient de remplacer plusieurs pièces composant le système de tintement des cloches de l'église paroissiale. La Société ART CAMP de POMMERET (22120) a été sollicitée et a proposé un devis daté du 17 mai 2018. La proposition de la société prévoit la fourniture et l'installation d'un battant avec chape de sécurité, d'un ensemble de tirage complet pour les trois cloches, d'un moteur de tintement. Le coût total de cette dépense s'élève à 1 950,00 € H.T. soit 2 340,00 € T.T.C. L'Assemblée Municipale accepte l'offre de la Société ART CAMP de POMMERET (22120). *(Unanimité)*.

X. Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages – Année 2018 : L'arrêté préfectoral du 4 janvier 2018 relatif à la lutte contre les mérules et autres parasites xylophages prévoit le classement de certaines communes du département du Finistère en zone dans laquelle est obligatoire, lors des transactions, un état parasitaire relatif à la présence de mérules dans les immeubles. Une délibération devra être prise chaque année afin de maintenir la commune en zone de vigilance ou, au contraire, de l'inscrire en zone d'exposition au risque mérule. Le Conseil Municipal, décide de maintenir la Commune de DINÉAULT en zone de vigilance pour l'année 2018. *(Unanimité)*.

XI. Demandes de subvention pour voyages scolaires : Après étude des demandes le Conseil Municipal accorde une subvention de 40 € à → M et Mme LE MOISAN Bertrand (Gwendal : Amsterdam), → Mme MARCHADOUR Marie Pascale (Thomas : Bruxelles), → M et Mme MORVAN Alain (Lucas : Allemagne), → Mme YVENAT Christelle (Orlane : Paris). *(Unanimité)*.

(Source : Conseil Municipal. Résumé Guy LE FLOC'H)

Vie Communale

Travaux



Après avoir réalisé la pose des canalisations route de Trévoazec, l'entreprise de travaux publics SPAC, aidée de l'entreprise GOASGUEN pour le rebouchage, poursuit les travaux route de Rosconnec.

Dur, dur !!! en raison de veines rocheuses rencontrées sur le parcours des canalisations. La pelleteuse dispose de trois équipements spécifiques pour les sols difficiles : un brise-roche hydraulique (photo 1) pour éclater la roche, un doigt profilé pour ouvrir les sols rocaillieux (photo 2), un godet profilé de 350 mm (photo 3) conçu par la SPAC elle-même, pour creuser les tran-

chées et évacuer les matériaux. Cette pelleteuse de 20 tonnes est également chaussée de pneus spéciaux afin d'éviter la dégradation de la chaussée. Ce chantier qui concerne 2,6 km de canalisations, avance conformément au planning. La fin des travaux est programmée pour fin juillet.



(Texte et Images : Christian HORELLOU)

Divers